

553

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 553 17 juillet 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

Ludwig Hohl à La Jonction

Ludwig Hohl est écrivain.

Il a publié à ce jour une œuvre importante en langue allemande (Editions Suhrkampf à Francfort)¹ Peu lu en Suisse allemande où il est né, il est totalement inconnu en Suisse romande², où il réside pourtant depuis 1937.

Je suis allé rendre visite à Ludwig Hohl, tout bonnement, à la rue David Dufour à la Jonction.

Son domicile est à mi-chemin entre l'Administration du Contrôle de l'habitant et le café du Rond-Point.

Vous pénétrez dans un immeuble rénové, façade blanchie à la chaux; sur votre gauche un bar à café fonctionnel s'est ouvert récemment.

Au moment des travaux, le propriétaire a imposé à ce locataire lunatique de quitter la cave qu'il occupait au sous-sol depuis des dizaines d'années pour s'installer à l'entre-sol. Salubrité oblige! Il n'est donc plus exact de décrire l'ancre de Ludwig Hohl comme le faisait Richard Garzarolli 1969:

«Où est-ce? Dans une caverne? Dans une cave genevoise?

»Quelque part dans le sous-sol du monde (des escaliers profonds, des murs suintants et glacés), la porte branlante de L. Hohl s'ouvre. Jaillissent quelques chats ébouriffés.»

Non! Ludwig Hohl ne surgit pas de quelques lointaines mille et une nuits, il est là, devant moi en chair et en os, l'âge et la maladie aidant, plus fragile et usé mais bien réel.

J'avais sur le cœur une question première.

Pourquoi vous êtes-vous, Ludwig Hohl, imposé très jeune un total déracinement?

Et ensuite, d'une seule traite. Né le 9 avril 1904 à Nestal, Glaris, vous étiez à Paris en 1924, à Vienne en 1930, aux Pays-Bas de 1931 à 1937, et définitivement à Genève depuis 1937... De culture germanique, vous vivez transplanté, ici, à Genève. Est-ce seulement parce que vous haïssez profondément le dialecte de vos amis d'enfance — allant jusqu'à dire que les Suisses allemands n'ont pas de langue maternelle puisqu'ils n'apprennent la leur que sur les bancs d'école? Non, il y a dans votre exil comme une automutilation!

Vous avez décidé un jour de vous infliger une vie de misère matérielle pour mieux distiller votre activité spirituelle. Est-ce là le prix fort que vous acquittez sans cesse pour nourrir votre ardeur créatrice?

Voilà, la richesse de Ludwig Hohl n'est pas d'accès facile. On sent dans sa démarche une impressionnante contrainte, qui se révèle avec éclat dans la manière dont l'auteur vit et traverse la condition d'écrivain.

Pas de succès, une absence de reconnaissance

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Tous les quinze jours

Une coutume qui date du «passage» de «Domaine Public» à la parution hebdomadaire, c'est-à-dire depuis 1972: pendant les deux mois d'été, la rédaction réduit le rythme, revenant à un numéro tous les quinze jours. C'est l'occasion de souffler un peu et de laisser souffler le lecteur.

DP 554 paraîtra donc, non pas les 24 et 25 juillet, mais le jeudi 31 juillet.

Ludwig Hohl à La Jonction

sociale, un destin subi dans l'anonymat (du moins dans le début des années soixante), l'obligation d'assumer ce travail de taupe, d'ermite, de marginal, en «dé-communication totale» avec l'offre et la demande littéraire.

Impossible d'imaginer L.H. aujourd'hui en train de paraître dans une émission littéraire à la télévision. C'est peut-être, c'est sûrement ce fier enfermement qui fait de lui un écrivain admiré de ses fidèles. Frisch, Durrenmatt, Muschg et même Peter Handke professent pour le solitaire de La Jonction une estime profonde.

Et pourtant, L.H. sait qu'il passera à la postérité. Cette tranquille assurance, là encore, renverse le bon-sens.

J'abordais L.H. comme un enquêteur, et je me retrouve accusé. Je croyais glâner chez lui quelque «information», et il m'interroge, me harcèle, exige de moi un travail total de lecture de son œuvre. Je voulais jouer et je suis joué.

E. B.

A suivre, si possible.

¹ Deux textes majeurs traduits en français: «Nächtlicher Weg», «Chemins de nuit», par Philippe Jacottet. Collection CH, 1978. Et «Dass fast alles anders ist», traduit par Walter Weideli, «Tous les hommes presque toujours s'imaginent», L'Aire/Rencontre, 1971.

² Tout de même: un numéro spécial de la «Revue de Belles-Lettres» en 1969 (n° 3). A noter aussi, tout récemment, une interview de L.H. dans le «Tages Anzeiger Magazin»

ÉGLISE-ÉTAT

Les démons du préfet

«Monsieur le pasteur Heller, votre élection, à fin 1979, a causé des remous au sein de la population de notre région. En effet, vous êtes un objecteur de conscience; vous me l'avez personnellement confirmé mercredi passé. Vous êtes opposé à l'armée, à la défense nationale, à la politique de sécurité.

»Pensez-vous, Monsieur le pasteur, que vous pouvez alors occuper un poste dans une église qui se proclame institution nationale?

»Pensez-vous, Monsieur le pasteur, que la formation à la vie chrétienne signifie pour un peuple le renoncement à sa volonté et à sa capacité de sauvegarder sa liberté d'action et son indépendance vis-à-vis de l'extérieur?

»Pensez-vous, Monsieur le pasteur, que pratiquer l'objection de conscience est une liberté compatible avec notre ordre constitutionnel, lequel impose l'obligation générale de servir, expression de la volonté de défense de notre peuple?

»Enfin, Monsieur le pasteur, pensez-vous qu'il est décent de toucher un traitement de l'Etat dont on viole délibérément une loi fondamentale?

»En vérité, Monsieur le pasteur, je ne pense pas (...).»

Interpellant par ces mots, dimanche 6 juillet, le pasteur à qui il était chargé de remettre l'acte de ratification de son élection, en vertu de la loi sur les préfets et de la loi ecclésiastique sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, à qui s'adressait au juste le préfet Henri Gétaz?

Au pasteur Heller, lui-même? Dans l'espoir secret de le voir tourner casaque sur l'heure, faire amende honorable, se mettre au fixe et entonner dans la liesse générale un refrain aimé des Vieux-Zofingiens?

Aux membres de la communauté protestante, assemblés dans cette église des Planches pour le culte d'installation? Dans l'espoir secret que, con-

vaincus par sa diatribe, ils organisent aussitôt un nouveau scrutin, cassant l'élection du pasteur Heller, acquise en automne 1979 à une large majorité (180 voix contre 90)?

Au Conseil d'Etat, qui n'aurait pas saisi du Château la gravité de la situation? Dans l'espoir secret de le voir reprendre sa signature, déchirer l'acte de ratification d'une candidature qui avait été dûment acceptée par le Conseil synodal?

ARON ET DRUON

A l'extrême, le préfet du district de Vevey avait-il peaufiné pour l'amour du geste gratuit un discours flamboyant, agrémenté même de références à deux penseurs français du bon bord, Raymond Aron et Maurice Druon? Depuis lors en tout cas le Conseil d'Etat vaudois, en cinq petites phrases, a désavoué le préfet Gétaz. La communauté de la paroisse de Montreux, si elle n'est pas sortie indemne de l'algarade, comme on s'en doute, n'a pas manifesté son intention de revenir sur son bon choix. Et le pasteur Heller s'est expliqué sur sa décision d'objecter dans les colonnes de «24 Heures». Bref, on sait aujourd'hui que dans les limites de ses compétences dans ce domaine, l'Etat admet qu'un pasteur objecteur de conscience peut valablement servir l'Eglise (avec un salaire à la clef, pour revenir à la hauteur de vues de l'orateur). Choux-blanc pour le préfet.

LES JUSTES MOTIFS

L'hypothèse d'une provocation gratuite cadre mal avec la solennité de la circonstance. Quelles chimères poursuit donc ce lieutenant de l'Etat qui prend le risque d'être aussitôt désavoué, même s'il peut compter sur une réprimande feutrée, de rigueur entre gens de bonne compagnie? Pour quels justes motifs se place-t-il en marge de l'ordre établi et brave-t-il cette hiérarchie qu'il fait profession de respecter? Pour quelles raisons objecte-t-il, en quelque sorte, à son tour?

A sa décharge, le préfet Gétaz peut invoquer les

mille et un plaidoyers officiels entendus ces temps en faveur d'un conformisme musclé, présenté comme l'antidote de la «crise», les cas d'interdiction professionnelle qui se multiplient. A cet égard, il était dans la note. De même il est de bon ton, dans les milieux qui n'ont qu'ordre et tradition à la bouche, de proposer aux foules muettes le scandale du contestataire émergeant au budget de l'institution qu'il poursuit de sa haine. Là encore, le préfet est dans la ligne. La certitude d'être entendu, entre Vevey et Montreux en tout cas, dans des milieux tout prêts à recevoir un tel sermon a probablement fait le reste. La mise au point attendue de Lausanne ne pouvait rien changer à l'affaire.

LA TENTATION AUTORITAIRE

Mais il y a davantage. Davantage que le petit frisson de connivence à l'usage des convaincus. Davantage même que l'expression d'un mépris instinctif et de plus en plus arrogant à l'égard des minoritaires, pour ne pas parler des marginaux, définitivement réfractaires à l'«esprit» vaudois. Il n'est plus question alors du pasteur Heller, cloué au pilori au nom à la fois des citoyens suisses et des patriotes qui ont leur devoir militaire, des militaires et SCF de tous grades, des aumôniers, des invalides militaires et des morts au champ d'honneur de 1939-1945; l'essentiel c'est la tentation autoritaire qui parcourt la «démonstration» du préfet, un brin de nostalgie, un brin de gris-vert et un fond d'argumentation de la Ligue vaudoise. Ecoutez le préfet Gétaz dans un passage de son allocution¹ qui n'a pas retenu l'attention jusqu'ici: «(...) Issu de l'obligation générale de servir, tradition plusieurs fois centenaire, notre système de milice est ainsi l'expression de l'engagement individuel en faveur de la communauté nationale. Il est dès lors navrant de constater, comme l'écrit l'académicien Maurice Druon, que le paradoxe de la démocratie consiste à garantir le droit d'expression (et aussi d'association), à ceux-là même qui se donnent pour but d'abolir ses institutions. C'est une tolérance prodigieuse, inconnue de tout autre forme de

régime politique, qui met les bénéfices de la liberté à la disposition de ses éventuels destructeurs.» Voilà en pleine lumière les démons du préfet. La semonce de Lausanne ne les aura pas conjurés.

¹ Publiée «in extenso» dans «L'Est vaudois» du 9 juillet.

NB. A propos des objecteurs, le comité d'initiative pour un authentique service civil (voir «Le Rebrousse-Poil» no. 30/31) publie pour la première fois une statistique des peines infligées aux objecteurs et assorties du sursis. Des chiffres particulièrement intéressants lorsqu'on se souvient que le peuple devra de toute évidence de nouveau se prononcer au chapitre de l'objection de conscience: en attendant on condamne ferme...

	1977	1978	1979
Peines d'arrêts répressifs	52	71	56
— avec sursis	25	37	24
Peines d'emprisonnement	201	214	195
— avec sursis	81	72	55
Emprisonnement sous forme			
d'arrêts répressifs	85	104	87
Amendes	7	2	2
Exclusion de l'armée	181	227	217
— lors de la première condamnation	146	194	187
— en cas de récidive	35	33	30

PROFIT

Le manque à vendre

En supprimant le système des prix imposés en février 1967, Promarca donnait un formidable coup de pouce au processus de concentration dans le commerce de détail, et signalait l'arrêt de mort de milliers d'épiciers et de droguistes indépendants. Depuis lors, feignant d'ignorer ce rapport de cause à effet, la même Société suisse de l'industrie des

biens de consommation se plaint à longueur de rapports annuels de l'évolution des «structures» dans le secteur de la distribution.

Dans son Rapport pour 1979, Promarca ne mâche pas ses mots à propos du groupe Migros, qui poursuit sa «croissance démesurée» et «ne vend», à quelques rares exceptions près, aucun article de marque d'origine suisse». Et d'illustrer le désastre par un petit calcul: à raison de 30 000 mètres carrés de surface de vente supplémentaire par année, Migros «vole» un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de francs par an à l'industrie suisse aux fabricants suisses d'article de marque.

Migros, cause de manque à vendre de Nestlé, Knorr, Pantene (Hoffmann-La Roche), Sais et Sunlight (Unilever), Wander (Sandoz) et les autres...

REÇU ET LU

Tout savoir par téléphone

Le «Telefonzitag» (Journal téléphoné) zurichois est entré dans sa sixième année de diffusion et a donc de nouveau fait parler de lui à cause des événements de juin: la direction des PTT ayant pris certaines mesures pour empêcher la diffusion de messages jugés dangereux, le nombre d'appels a massivement augmenté (19 389 en juin par rapport à une moyenne de 4000 par mois précédemment) et les sept responsables du journal éprouvent certaines difficultés à soutenir le rythme. Pour les amateurs: pendant l'été, cinq éditions hebdomadaires (numéro utile: (031) 242 11 12; attention les nouvelles sont données en dialecte).

— En quinze jours, des écrivains zurichois, membres du Groupe d'Oltén, ont publié une brochure de 80 pages sur le juin zurichois de 1980. Tirage 3000 exemplaires.

— «TELL» continue de paraître et publie même des éditions spéciales au gré des événements. Sur les quatre éditions spéciales sorties, deux étaient consacrées aux émeutes zurichaises.

Semences: l'échec de la révolution verte

Une véritable politique de développement ne devrait-elle pas commencer par la reconstitution et la mise à disposition du capital génétique qu'est le stock mondial de semences, primordial pour l'avenir de la planète? C'est la question à laquelle nous aboutissions après deux textes publiés dans ces colonnes (DP 551 et 552) sur le thème, précisément de la «guerre des semences». Aujourd'hui, un troisième volet, centré plus spécialement sur le rôle de la «révolution verte» (Réd.).

La «révolution verte» doit résoudre définitivement les problèmes alimentaires du tiers-monde; c'est du moins l'espoir que fait naître à la fin des années soixante l'introduction de nouvelles sortes de céréales à haut rendement (VHR).

Dix ans plus tard le bilan est lourd! Certes, on peut noter des augmentations impressionnantes de production; doublement des récoltes de céréales en Turquie, quadruplement de la récolte de blé au Mexique... Mais à quel prix? Ces VHR ont besoin d'eau, d'engrais chimiques, de pesticides, d'herbicides; la productivité est obtenue au détriment de la résistance de la plante.

Parallèlement à ces accroissements-miracle, on ne peut ignorer une liste de récoltes anéanties à cause de l'absence des conditions «idéales». En fait, seuls les producteurs privilégiés et les grandes exploitations industrielles peuvent s'offrir ces nouvelles variétés. Les moins favorisés s'endettent. Et la dépendance du tiers-monde à l'égard des pays industriels s'accroît: ces derniers livrent les machines, les fertilisants, tout l'éventail de la chimie qui en l'occurrence produit le miracle. Les sols et les eaux sont empoisonnés.

La révolution verte conduit à l'uniformisation de la production, au nivellement des espèces, évince les cultures traditionnelles — les légumes, délaissés par la révolution, représentent la moitié des protéines produites dans le tiers-monde.

Est-ce un hasard si la révolution verte a correspondu à une surproduction d'engrais dans les pays développés et si les grandes entreprises de la chimie et les fondations qu'elles financent ont été parmi les promoteurs les plus actifs de cette «révolution»?

L'agronomie nous dit que le succès d'une culture dépend d'un grand nombre de facteurs: sol, précipitations, saisons, vie animale..., tous facteurs qui peuvent varier à un seul kilomètre de distance. La

révolution verte est la négation de cette constatation élémentaire; elle a permis de créer un marché mondial, elle a permis à un petit nombre de mettre en place un dispositif qui devrait aboutir au contrôle du système alimentaire mondial: choix des semences, choix des additifs de culture, choix des marchés où seront vendues les récoltes.

Toujours ce même hasard? Au cours des dix dernières années, de très nombreuses compagnies grainières ont été rachetées par des multinationales de l'agro-chimie étrangères à la branche. Cette grande bouffe a correspondu à l'introduction de législations en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, protégeant les nouvelles variétés: la semence est maintenant un bien breveté qui se monnaie! Selon

RÉAGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

Quelques propositions des auteurs de l'étude dont nous nous sommes inspirés pour cette série d'article:

— sous les auspices de la FAO, faire démarrer au plus vite une campagne de collecte des souches de plantes alimentaires; organiser leur conservation et leur amélioration dans les lieux d'origine;

— débloquer à cet effet des crédits importants dans le cadre de l'aide au développement multilatérale;

— par le biais de l'ONU, de la FAO et de l'Organisation de la propriété intellectuelle, supprimer les droits de brevet sur les semences, considérées comme une ressource commune à toute l'humanité et dont l'accès constitue un droit de l'homme fondamental;

— introduire des dispositions sur les semences dans le code de conduite des multinationales élaboré par les Nations unies — attribution du caractère de sécurité nationale à ce secteur pour le soustraire ainsi à l'activité des géants de l'agrochimie.

LES SUISSES SUR LE MARCHÉ

La Suisse est bien représentée parmi les nouveaux grainiers. Aux côtés de Shell, Cargill, Monsanto, ITT, Occidental Petroleum, Union Carbide et d'autres on trouve:

● Ciba-Geigy est d'abord connu pour ses produits pharmaceutiques. Ces dernières années, il a acquis en Amérique du Nord «Funk Seed International» et «Stewart Seeds», deux importantes compagnies grainières. Il a développé des programmes grainières au Canada, en Argentine et au Brésil. En 1977 ses ventes de semences se sont élevées à 241 millions de francs. Il est aussi actif dans l'agro-chimie dont le chiffre d'affaires pour la même année se monte à 2 milliards 469 millions de francs.

● Sandoz, produits pharmaceutiques et alimentaires, s'intéresse également aux semences; chiffre d'affaires pour 1977: 464 millions de francs et aux produits agrochimiques: 250 millions de francs

«Business Week» le taux de profit dans le secteur grainier est en moyenne de 19%

Sur le marché américain, deux sociétés dont Sandoz contrôlent 43% des semences de pois, huit sociétés dont Ciba-Geigy contrôlent 34% des semences de blé; deux tiers des ventes de souches de maïs sont aux mains de quatre entreprises dont Sandoz et Ciba-Geigy.

Les grands de la chimie, en mettant la main sur le

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Lumières nouvelles pour de futurs enseignants

Ici même (DP 511), j'exprimais l'espoir qu'un successeur pourrait être trouvé à Jacques Mercanton, professeur dès lors honoraire de littérature française à l'Université de Lausanne.

Voilà qui est chose faite! Et même, une nouvelle chaire vient d'être créée.

Poursuivant sa politique, si j'ose dire, de *décloisonnement* et d'*interdisciplinarité* qui l'avait conduite dans le passé à confier la chaire d'anglais à un historien et une première chaire de français à un germaniste — hélas! on est loin des temps glorieux où le professeur Maurer enseignait à la fois l'anglais et l'allemand; où Jean Piaget était chargé à la fois de la psychologie et de la sociologie: de tels géants ne se rencontrent plus — l'Université, et plus précisément la Faculté des Lettres a obtenu la nomination, en la personne de M. Arnaud Tripet, d'un italianisant: thèse sur Pétrarque; collection remarquable, aux éditions Rencontre, de chefs-d'œuvre de la littérature italienne. De cette manière, on peut espérer que les étudiants ayant à leur programme le *Traité de la Tolérance*, de Voltaire, liront aussi *Dei delitti e delle pene*, de Cesare Beccaria.

Quant à la seconde chaire, elle a été confiée à un authentique spécialiste de la littérature française et des techniques de la critique d'avant-garde: M. Claude Reichler est l'auteur, notamment d'un livre paru l'année passée aux éditions de Minuit, intitulé *La Diabolie* (sous-titre: *La Séduction, la Renardie, l'Écriture*), essai sur «le discours séducteur»:

«Don Juan, Renart, Barthes ou, selon l'affiche culturelle par laquelle chacun s'est fait connaître, la *séduction*, la *renardie*, l'*écriture* sont les personnages qu'une aventure critique superpose ici sous

l'égide du discours séducteur. Dans un mouvement de spirale, ces textes se lisent l'un l'autre sans qu'aucun prenne d'antécédence logique ou génétique. Le livre qui les réunit devient comme une chambre d'échos dans laquelle résonne une ancienne querelle, celle du contrat et du dévoilement. Conjuguant la falsification et la haine du Père, la duplicité et le rejet de tout modèle, le discours séducteur y rencontre son image tutélaire: la figure mythique du diable. C'est ainsi pour relier une préoccupation millénaire aux interrogations actuelles sur le pouvoir du langage qu'a été choisie l'enseigne de la *diabolie*.» (prière d'insérer)

Et M. Reichler d'écrire dans sa conclusion: «Cette notion de la diabolie comme type de sémiotité antagoniste à l'intérieur d'une culture, destinée à la fois à suspecter la loi et à prendre sa relève, expliquerait la thématique qu'ont fixée les textes séducteurs, avec une stabilité remarquable malgré la diversité des contenus et des préoccupations. Il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais qui jette une lumière nouvelle sur ce que Mallarmé nommait «cette vaine, perplexe, nous échappant, modernité.»

Voilà qui promet, pour nos étudiants futurs maîtres secondaires, des lumières nouvelles, d'une intensité non négligeable. On en avait besoin.

Par ailleurs: quelques personnes se sont étonnées que bon nombre, parmi les dizaines de candidats qui s'étaient présentés, n'aient reçu pour toute réponse qu'une simple lettre-circulaire, sur papier sans en-tête, et non signée (le nom du doyen figurant dactylographié)... A quoi l'on peut répondre qu'en un temps où l'on a de plus en plus de peine, dans nos villages, à trouver des «valets» sachant traire et faucher, on ne saurait raisonnablement demander à un doyen de faculté des lettres de savoir lire et écrire... — le malheureux ayant peut-être consacré ses travaux, au train dont vont les choses, à la «sémiotité» des bandes dessinées!

J. C.

Une étude de la Banque mondiale a montré que pour chaque tracteur vendu au Pakistan, ce sont de sept à douze postes de travail qui ont été perdus dans ce pays. En trois ans, la dimension moyenne des exploitations a augmenté de 240%.

La Fondation Rockefeller, l'un des promoteurs de la révolution verte, a admis que son action n'a que très peu profité aux plus pauvres. En fait ce type de développement agricole conduit à chasser les plus démunis de la terre vers les villes où ils doivent acheter des céréales à des prix élevés, céréales qui poussent dans les champs où autrefois ils récoltaient une nourriture bon marché.

commerce des graines, prennent une assurance tous risques: si le producteur refuse les produits chimiques ou diminue leur utilisation — par exemple sous la contrainte d'une législation nationale — il devra acheter plus de semences pour obtenir une récolte équivalente; si les contraintes publiques sont inexistantes les agro-chimiques peuvent alors lier la vente de semences à celle de toute la gamme des produits chimiques qu'elles produisent...

La révolution verte a permis, dans une première phase, à l'industrie agro-chimique d'implanter un vaste réseau de distribution à travers le monde. C'est maintenant le produit de base de l'agriculture, la semence, qui est en voie d'être contrôlé par cette même industrie.

PROTECTIONNISME

Les agriculteurs, le temps et la loi

La politique agricole a des raisons que la «ratio legis» ne connaît pas. Ainsi, l'été dernier, le Conseil fédéral a pris deux mesures, temporaires il est vrai, dont le fondement juridique apparaît inexistant, — selon le professeur Giger tout au moins, auquel les importateurs de fruits ont demandé une expertise.

L'été dernier donc, en vue de faciliter l'écoulement de fruits indigènes estimés exceptionnellement abondants (poires, pommes, pruneaux), le Conseil fédéral a pris deux ordonnances, augmentant l'une de 4 à 25 francs les droits de douane sur les pêches importées, l'autre de 18 à 40 francs ces mêmes droits sur les raisins de table étrangers. Les deux textes ont été mis en vigueur par décision présidentielle, pour environ deux et cinq semaines respectivement.

Le Conseil fédéral a voulu fonder ces deux augmentations temporaires sur la Loi du 19 juin

1959 sur le tarif des douanes suisses, et plus précisément sur l'article 8, qui attribue des compétences exceptionnelles à l'exécutif en cas de «conditions extraordinaires des relations avec l'étranger».

Tout indique que des circonstances aussi spéciales n'existaient pas alors; il faut donc chercher ailleurs la justification de mesures touchant à des positions du tarif douanier consolidées auprès du GATT et confirmées dans un échange de lettres avec la CEE. En fait, les pêches fraîches et autres raisins de table revêtent une valeur symbolique aux yeux de ceux qui veulent défendre la production agricole indigène contre toute forme de concurrence de la part de produits étrangers, analogues ou de substitution.

Depuis des années, l'Union suisse des paysans réclame le colmatage des dernières fentes dans le barrage élevé à la frontière suisse. Et que les juristes et les consommateurs suisses se débrouillent!

A Brougg, où décidément on ne s'embarrasse guère de considérations générales, on pourrait

par exemple méditer sur deux questions:

— à force d'accuser les autres de pratiquer des prix de dumping pour écouler leurs excédents agricoles, la Suisse oublierait-elle qu'elle pratique aussi massivement le subventionnement à l'exportation de ses produits, laitiers notamment?

— et qui, sinon les coopératives et autres sociétés agricoles, pousse à l'importation massive d'aliments fourragers, générateurs de surproduction de viande et de lait dont l'écoulement pose des problèmes quasiment insurmontables?

On dit que M. Honegger, qui vient de répondre assez fermement aux revendications agricoles, s'appête à nouveau à punir les producteurs étrangers de pêches et de raisins de table, et, du même coup, les consommateurs suisses — lesquels il est vrai en ont vu et subi d'autres.

* * *

Il ne s'agit pas ici, on l'aura compris, de suggérer de sacrifier systématiquement les gains des producteurs suisses à ceux des consommateurs.

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

Philtres d'amour

S'il fallait une démonstration que l'argent engendre la monotonie on l'aurait sur les paquebots. Entre gens de première classe en s'em...

Oui, à part un barbu (suivi d'une amie servante) et un magistrat loufoque (qui poussait les dames dans la piscine), mes compagnons de croisière suaient l'ennui. Un seul soir la table du commandant s'anima: deux Françaises excitées parlèrent de breuvages mystérieux que les Tahitiennes font boire aux Européens. D'autres sortilèges furent évoqués, utilisés disait-on par les indigènes pour

ravir le cœur des Occidentaux. Tout le monde avait bu. Le commandant, lui, entreprenait ferme la compagne du barbu, fort jolie créature.

L'homme à la barbe vint à ma table et, à la faveur de quelques whiskies, me conta une curieuse aventure.

Il avait étudié les civilisations primitives du Pacifique, quand, un jour, lui vint l'idée d'expérimenter une antique formule de magie amoureuse. Il adressa d'Australie à l'une des plus inaccessibles ladies d'Angleterre une lettre qu'il frotta avec un talisman. De retour à Londres, il rendit visite à la lady qu'hélas il trouva laide. Mais, en conversant avec ses amis, il dut se rendre à l'évidence: elle était encore belle, mais il ne la voyait plus du même œil. C'est lui qui avait été ensorcelé.

— Mon indifférence excita la dame et finit par la rendre effectivement amoureuse de moi, ajouta le barbu.

Sa jolie compagne, cessant d'écouter le commandant, se tourna parfois vers nous, cherchant du regard son maître.

Je demandai:

— C'est elle, la lady?

Le barbu plongea son regard dans le mien: «Bien sûr, dit-il. Elle m'a suivi sur ce bateau. Bien sûr aussi, je ne l'ai pas épousée.»

— Avez-vous conservé le talisman?

— Bien sûr encore. Vous voulez le voir?

Il s'esquiva puis revint avec une boîte sculptée dont il extirpa un piquant blanc et noir, que je crus reconnaître (un cheveu d'une poupée de sorcière

La réflexion amorcée par une telle «étude de cas» est tout autre.

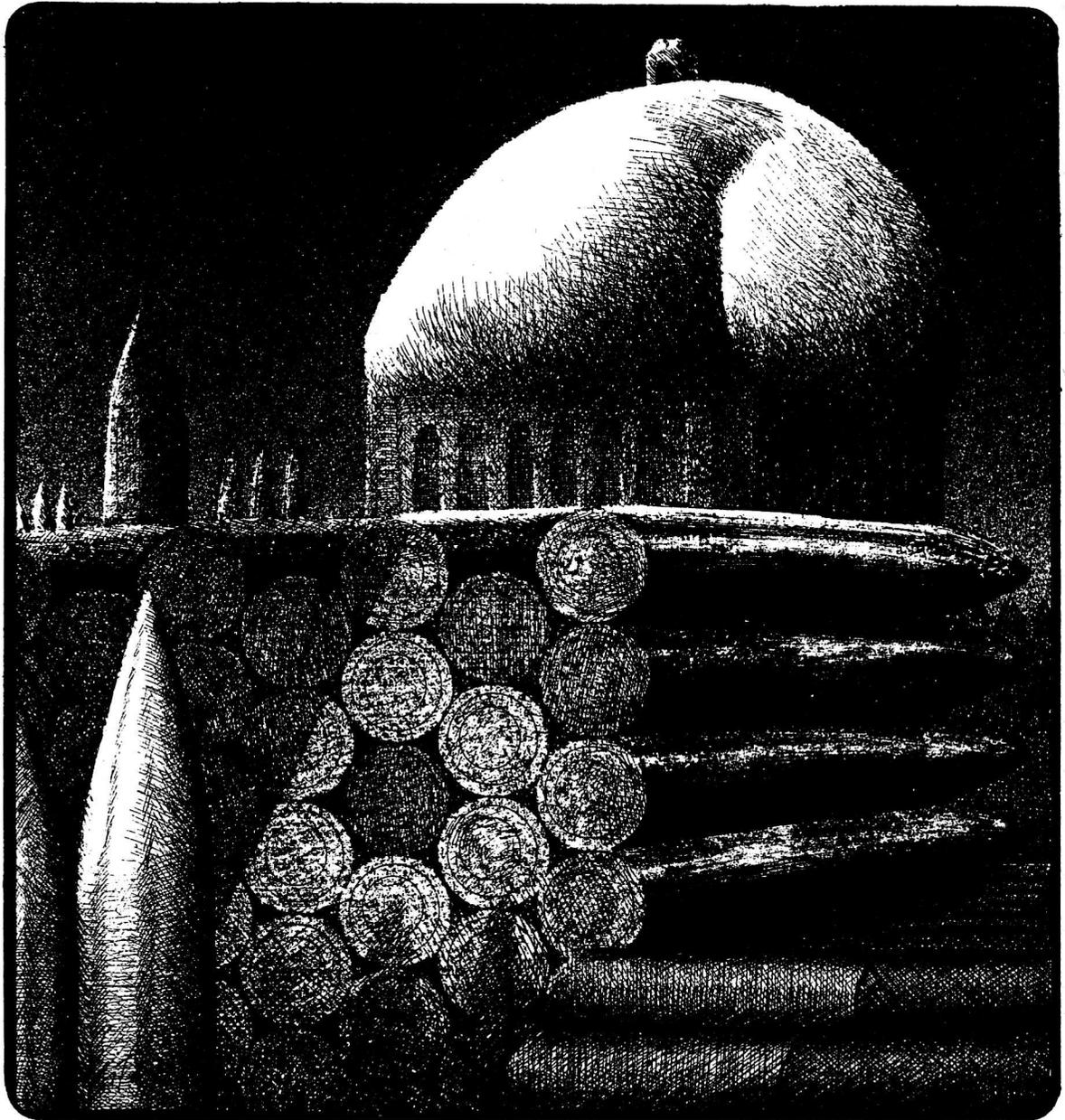
Dans ces colonnes, nous mettons depuis longtemps l'accent sur le caractère trompeur de mesures qui, souvent suggérées par les organisations faitières agricoles et prises par la Confédération, confondent les intérêts des petits et des gros producteurs, des agriculteurs de plaine et des agriculteurs de montagne, par exemple.

Si au surplus ces mesures réclamées et concoctées «au sommet» ne répondent pas à une logique cohérente, pour trompeuse qu'elle soit en tout cas, alors il est temps de reprendre les problèmes sous un autre éclairage.

Nul doute par exemple que dans ce pays le consommateur comprendrait que les produits indigènes lui soient vendus plus cher si on lui expliquait qu'il paie le prix juste pour véritable protection, répartie équitablement, de la production indigène. Nul doute que les circonstances climatiques de l'été rendent une telle approche encore plus urgente et nécessaire.

aperçue dans un musée à l'escale de Sydney). J'étais farceur alors. Je saisis le piquant et me mis à le serrer dans mes mains, le faisant passer d'un doigt à l'autre, l'air inspiré.

Au même moment, la lady se leva et s'approcha de nous. J'eus la révélation que le barbu lui était soudain devenu indifférent car c'est à moi qu'elle souriait et déjà je la trouvais moins séduisante. Mais le piquant avait roulé sous la table et le commandant du bord qui s'était approché, se pencha pour le ramasser. Prévenant son geste, je saisis le talisman, l'enfermai dans la boîte et le tendis au barbu qui s'en fut. La lady le suivit avec son regard d'esclave. Et moi, je me surpris à murmurer: «Dieu qu'elle est belle!»



G. B. *Nouveaux crédits militaires: la fièvre monte à Berne*

MUSCLES

Patriotisme argovien pas mort

Depuis une année environ, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie confie l'examen des plaintes concernant les émissions de la radio et de la télévision à une commission consultative présidée par Oscar Reck, par ailleurs journaliste redouté, l'un des meilleurs connaisseurs des coulisses fédérales et massmediatiques.

Sur la douzaine de plaintes examinées à ce jour, la Commission Reck vient d'en «recevoir» une, pour violation de la concession SSR. Il s'agit d'une émission de la TV suisse-allemande, de la (bonne) série «CH-Magazin» (genre Tell quel), plus précisément d'une séquence sur le refus de payer la part de l'impôt fédéral direct destinée au financement du militaire.

Deux organisations avaient attaqué l'émission en question: le Groupe argovien de lutte contre

la manipulation des media (AGM), mini-organisation créée en 1977, proche du Club Hofer et quasiment la section argovienne de la Fédération suisse des téléspectateurs et auditeurs. Ce club super-étroit de téléspectateurs ultra-réactionnaires est en fait l'émanation récente de l'autre signataire de la plainte précitée, la Société patriotique argovienne (AVV). Créée en novembre 1918, cette Association forme et fournit le personnel politique radical, conservateur et UDC du puissant canton d'Argovie, patrie de BBC, Motor-Columbus, Ringier, etc. Ces dernières années, l'AVV s'est signalée par sa campagne de soutien au «malheureux Cincera» et à la police de Gösgen, et par ses attaques incessantes contre la TV et autres mass-media noyautés par les gauchistes-autogestionnaires-antimilitaristes-intellectuels.

Entré (comme Vaud, autre bastion du conservatisme actif) en 1803 dans la Confédération, le canton d'Argovie fait encore du zèle et il semble qu'on lui en sache gré.

OEILLÈRES

L'hystérie, les sports et la politique

Union soviétique et Jeux olympiques. Dans les journaux, les colonnes «politiques» consacrées à l'événement sont toujours plus nombreuses que les colonnes «sportives». Et pour cause. Dans la dernière «Voix ouvrière», hebdomadaire du Parti du travail, un lecteur, Ed. Gilliéron, dans la rubrique courrier, «n'engageant pas la responsabilité de la rédaction», dénonce comme de juste «la campagne hystérique antisoviétique qui bat son plein». Et de méditer: «(...) La chose que l'on a de la peine à faire croire, c'est que toute cette campagne se fait au profit du peuple afghan, en faveur de ces populations pauvres, souvent ignorantes, qui deman-

dent par les plus progressistes de leurs enfants, à sortir de l'emprise du féodalisme, de leurs difficultés, sinon de leur misère.» Curiosité de ce numéro (27) de la «VO», en dernière page, le même Ed. Gilliéron reprend la plume, cette fois comme correspondant du journal, pour décrire la Spartiakade tchécoslovaque 1980 («Spartiakade, ce mot magique qui fait converger vers la capitale 173 000 sportifs de toutes les régions du pays, entraînant dans leur sillage des centaines de milliers de spectateurs»). Et de conclure dans l'enthousiasme: «(...) Il est tout naturel qu'à ce grand moment de la gymnastique et du sport soit associé le 35^e anniversaire de ce grand événement que fut pour le peuple tchécoslovaque sa libération de l'hitlérisme par ses propres enfants et par l'armée soviétique. L'oublier serait faire abstraction du contexte sans lequel cette grande manifestation populaire ne peut

se concevoir et se dérouler.» Sport et politique: pour partager la joie des gymnastes à Prague, il fallait manifestement avoir la mémoire sélective en fait de «libération» par les troupes soviétiques. Mais nous voilà bien sûr en pleine hystérie.

COMMERCE

Des Helvètes sur deux tableaux

La Société générale de surveillance (SGS), dont le siège se trouve à Genève, a comme on sait mission de filtrer toutes les importations faites par la Nigeria. Le gouvernement de ce pays en outre donné l'an dernier à la SGS le mandat de contrôler les prix de tous les produits importés, y compris bien sûr de ceux provenant de Suisse. Dans son dernier rapport annuel, la Société suisse des Industries chimiques s'en indigna, et fait allusions aux «âpres négociations» qu'il a fallu mener pour maintenir un «courant normal» d'expédition à destination de Lagos. Le compromis obtenu, on est toujours à la recherche d'une solution durable.

PRESSE

Chasse gardée à Zurich

Probablement peu nombreux sont les lecteurs de DP qui possèdent une action de la «Neue Zürcher Zeitung» (bénéfice net 0,95 million de francs l'an passé, croissance du tirage en quatre ans: 20 000 exemplaires). Le prix en est élevé, un vrai prix de fantaisie: 9000 francs. En effet, ceux qui possèdent ces actions ne s'en défont pas; au surplus, les titres sont nominatifs et seuls les membres du parti radical du canton de Zurich peuvent en acheter. C'est ce que relevait la «Schweizerische Handelszeitung». Mais que deviendraient ces précieux papiers en cas de décès d'un actionnaire dont les descendants auraient choisi une autre couleur politique? Impossible, direz-vous peut-être. Tout de même: la gangrène rouge aurait-elle déjà attaqué le «NZZ»?